



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

~~~~~

Date de convocation : 7 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le douze janvier à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de M. Patrick BLANCHET, excusé.

Monsieur patrice DUC a été nommé secrétaire de séance.

### **1) Procès-verbal de la séance précédente :**

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **2) DETR 2015 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

La DETR est une subvention octroyée par l'Etat lors de travaux bien spécifiques. Le maire rappelle au Conseil que des demandes avaient déjà été déposées en 2013 et 2014, relatives au dossier d'aménagement des réseaux d'assainissement eaux usées/eaux pluviales.

En 2014, la dotation n'a pas été accordée, mais au vu du dossier complet présenté par la commune, le Sous-préfet a autorisé le début des travaux.

Le Maire sollicite les élus pour lui donner autorisation de poursuivre la réalisation des travaux déjà budgétés, et de solliciter de nouveau l'Etat pour l'octroi d'une DETR à hauteur de 106 000 euros (montant maximal).

Adopté à l'unanimité.

### **3) Révision du PLU : orientations.**

Le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation imposée aux communes par la loi de réviser le PLU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il y a nécessité de mettre en conformité le règlement du PLU communal en fonction des impératifs liés au développement durable et la préservation de l'environnement, comme de diversifier l'habitat en limitant la taille de la parcelle.

Le conseil municipal va devoir travailler de manière soutenue sur ce dossier, en utilisant les dossiers et données à disposition en mairie, et dans un premier temps décider si il fait appel au CAUE pour établir un cahier des charges. Des réunions de travail seront programmées sur l'année.

#### 4) Dossiers en cours.

##### Dossiers à l'étude pour 2015 :

- Ferme et terrain Marcellin : L'Agence Boschi a été sollicitée pour une mission d'évaluation et d'estimation de la propriété.
- Entrée Nord : pas de retour d'information à ce jour de la part de la Préfecture, mais enquête publique prévue sur 2015.
- Quartier Saint Jean : poursuivre discussions avec DAH
- PCS : mise à jour et rédaction du Plan de Sauvegarde Communal
- Réaménagement des locaux de la mairie
- Economies d'énergie (éclairage public et chaudière mairie/école)
- Aménagement de l'emplacement des containers à déchets (avec CCVE)
- Accessibilité des bâtiments communaux par les personnes à mobilité réduite

##### Divers

- **Contentieux notaire-commune** : par rapport au dossier du terrain Marcellin quartier des Estangs, toujours pas solutionné, le Maire vient de relancer l'avocat pour obtenir le versement du dédommagement.
- **Prêts communaux** : le Maire a envoyé une demande de renégociation des prêts auprès de deux organismes financiers, compte-tenu de la baisse des taux d'intérêts. Le Crédit Agricole a répondu négativement, une fois de plus !
- **Bistrot** : toujours fermé, pas de solution en vue pour sa réouverture malgré les nombreuses actions menées par le Maire auprès du propriétaire du fonds de commerce.
- **Fuite d'eau** : une fuite importante s'est déclenchée sous la RD 538, entraînant des coupures d'eau ce week-end, et des travaux conséquents en début de semaine. Une fuite perdue qui va nécessiter le remplacement de la conduite sous la route, opération lourde.
- **SIDREI** : Olivier EMERIAU a assisté à la dernière réunion du syndicat des rives de l'Eygues inférieure. Il informe les élus qu'il a déposé une demande de travaux de nettoyage de la rivière Sauve, compte-tenu que la commune ne peut pas réaliser lesdits travaux.
- **Agenda** :
  - Vœux le 16 janvier 2015
  - Repas des Aînés le 15 février 2015

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 23 février 2015 à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.